

## Nos prestations pour les membres Procap

### Comment nous trouver

Procap Chaux-de-Fonds/Vallon

Rue du Vieux-Cimetière 5

2300 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 968 00 33

✉ chaux-de-fonds@procap.ch



### Heures d'ouverture

Lundi de 14h à 17h

Mardi de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 11h

### Ce que vous devez payer

Si vous êtes membre depuis plus de 12 mois :

- ◆ Vous payez une cotisation de CHF 64.– chaque année
- ◆ Les services de notre conseillère sociale sont **gratuits**
- ◆ Les services de nos spécialistes en assurances sociales et de nos avocates sont **gratuits**

Si vous êtes membre depuis moins de 12 mois :

- ◆ Vous payez une cotisation de CHF 64.– chaque année + une taxe d'inscription de CHF 10.– la 1ère année
- ◆ Les services de notre conseillère sociale sont **gratuits**
- ◆ Les services de nos spécialistes et avocates sont **payants, une seule fois :**
  - CHF 324.30 pour le travail des spécialistes en assurances sociales
  - CHF 432.40 pour le travail des avocates

### Démission

Si vous souhaitez quitter Procap Chaux-de-Fonds/Vallon, vous devez nous faire part de **votre démission au plus tard pour le 31 décembre de l'année en cours** (si possible sous préavis de 3 mois).

### Changement d'adresse

Merci de nous faire part de vos changements d'adresse.

## Nous vous offrons les services suivants

### Conseils en assurances sociales :

Notre **conseillère sociale** s'appelle Anne Perrin

Notre **secrétaire sociale** s'appelle Nancy Arnoux

**Consultation** avec notre conseillère sociale **uniquement sur rendez-vous**. Téléphone : 032 968 00 33

Notre conseillère sociale répond aux questions sur les assurances sociales suivantes :

- ◆ Assurance invalidité (AI)
- ◆ Prestations complémentaires (PC)
- ◆ Prévoyance professionnelle 2e pilier (LPP)
- ◆ Assurance-maladie
- ◆ Assurance-accident
- ◆ Allocation maternité (APG)
- ◆ Allocation militaire (APG)
- ◆ AVS

### Notre conseillère sociale vous aide à :

- ◆ Comprendre les **procédures** des assurances sociales
- ◆ Comprendre les courriers reçus des assurances sociales
- ◆ Rédiger des courriers pour les assurances sociales
- ◆ Vous donne des **conseils** concernant les démarches à effectuer auprès des assurances

Ce que nos spécialistes en assurances sociales et nos avocates font pour vous :

- ◆ Des **consultations** en assurances sociales
- ◆ Des **objections** contre des **projets de décision** des assurances sociales
- ◆ Des **recours** au tribunal contre des décisions des assurances sociales
- ◆ Un suivi du dossier AI de votre **enfant**

Vous devez d'abord prendre **rendez-vous** avec notre conseillère sociale.

### Important !

Vous recevez un projet de décision d'une assurance sociale et vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, nos spécialistes et nos avocates vous aident.

**En cas de contestation** d'une procédure, un **délai de 15 jours minimum** est nécessaire à nos spécialistes et avocates pour défendre vos intérêts dans les meilleures conditions. N'attendez pas pour prendre rendez-vous !

### Nos autres services :

- ◆ **Procap Sport : cours de sport** à prix réduit.  
La liste de nos activités sportives se trouve dans la brochure « Envie de Sport ? ».
- ◆ Un spécialiste vous aide à remplir votre **déclaration d'impôt**.  
Le prix est de CHF 40.-. Inscription **sur rendez-vous** dès début février.
- ◆ Achat de **chèques REKA** avec un **rabais de 10%** pour un montant de CHF 300.– maximum par année.
- ◆ **10% de rabais** chez Dick Optique à La Chaux-de-Fonds